MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-01
MODIFIANT LE RÈGLEMENT
SUR LE LOTISSEMENT NUMÉRO 06-102

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, que:

Le le 6 juin 2023, le conseil de la municipalité de brigham a adopté le *Règlement numéro 2023-01 modifiant le règlement sur le lotissement numéro 06-102*.

L'objet de ce règlement est de modifier le règlement sur le lotissement numéro 06-102, afin d'ajouter à son article 38 des spécifications quant à la dimension des terrains de la zone A-42, soit concernant leurs superficies, leurs frontages et leurs profondeurs.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, 118, avenue des cèdres à brigham. Une copie peut être demandée à l'hôtel de ville et une copie est mise sur le site web de la Municipalité pour consultation.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Brigham, ce 6 IÈME jour de juillet 2023.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Me Pierre Lefebvre, avocat